



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 20 septembre 2016 à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 : Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale
Secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Directeur des
Travaux publics : Monsieur Roch Hamel

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 5 citoyens qui assistent à la séance publique du Conseil de ville.

ORDRE DU JOUR

MOT D'OUVERTURE;

- 0.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;** **Annexe 1.0**
- 1.0 PROCÈS-VERBAUX**
- Reporté à la séance du 3 octobre 2016
- 2.0 ADMINISTRATION FINANCE;**
- Rapport financier 2015 – Provision pour la création d'une réserve pour l'assainissement De sites potentiellement contaminés – offre de service de Terrapex ; **Annexe 2.1**
- 3.0 ADMINISTRATION DIVERS**
- Mme Karine Vallières – Avis de non-renouvellement du bail au 31 décembre 2016 ; **Annexe 3.1**
 - Mme Karine Vallières – Demande pour le déménagement du bureau de circonscription ; **Annexe 3.2**
 - Club de Judo – local alternatif suite à la vente du 52, Daniel-Johnson ; **Annexe 3.3**
 - Autorisation pour procéder au remplacement des imprimantes à matrices de la réception ; **Annexe 3.4**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

- 4.0 VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- Approbation du mandat octroyé à pavage Préfontaine pour la réparation du pavage coin 2^e avenue et de la Source (17 750,25\$) ; **Annexe 4.1**
 - Octroi du contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison 2016-2017 ; **Annexe 4.2**
- 5.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS**
- CPTAQ – Demande de Sintra Inc. pour une autorisation à des fins autres que l'agriculture (sablière) ; **Annexe 5.1**
- 6.0 SERVICE INCENDIE**
- Transmission d'une demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires*

- ou à temps partiel (2 pompiers) ;
- Autorisation pour fermeture de la rue Water entre Crown et Stevenson le dimanche 25 septembre 2016 dans le cadre de la pratique interservices ;

Annexe 6.1

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

7.0 DEMANDES DIVERSES

- Ministère de la Famille et Organisation mondiale de la Santé – invitation à adhérer au Réseau mondial des « villes et amies des aînées » OMS ;
- Club Alléganish des Bois-Francs – autorisation traverse de routes 2016-2017
- Symposium des arts de Danville – versement de la subvention annuelle (2000\$ + 1700\$ pour le remplacement des panneaux) ;

Annexe 7.1

Annexe 7.2

8.0 CORRESPONDANCE (pour information)

- Chambre de commerce de Danville – invitation à l'AGA du 21 septembre 2016; **Annexe 8.1**
- RAVIR – Invitation à leur levée de fonds le dimanche 2 octobre au Parc régional du Mont Ham de 15h à 18h (billet à 10\$/adulte, 18 ans et mois gratuit); **Annexe 8.2**
- Corporation de l'étang Burbank – Compte-rendu au 9 septembre sur l'avancement du projet d'amélioration des passerelles de l'étang Burbank ; **Annexe 8.3**
- Mme Karine Vallières, député de Richmond – demande pour modifier le nom du comté de Richmond pour Richmond – Rock Forest ; **Annexe 8.4**
- CPTAQ – Décision dans le dossier de monsieur Éric Guay (favorable avec conditions); **Annexe 8.5**
- CPTAQ – Avis préliminaire dans le dossier de madame Manon Therrien (défavorable); **Annexe 8.6**
- Régie des alcools, des courses et des jeux – Avis de demande de permis d'alcool pour « Le Hall de Sipton » situé au 136, rue Grove à Danville ; **Annexe 8.7**
- Ville d'Asbestos – Autorisation pour l'Opération « Coup de cœur » **Annexe 8.8**

9.0 VARIA

- Inauguration du skate park le vendredi 23 septembre ;
- Course pour la santé de l'école ADS le dimanche 25 septembre ;
- Tour du monde de l'étang Burbank le dimanche 25 septembre ;

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

Madame Nathalie Boissé est absente en début de séance.

MOT D'OUVERTURE:

365-2016-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que soumis, le tout en considérant des variés ouverts.

ADOPTÉ.

PROCÈS-VERBAUX

Ce point est reporté à la séance du 3 octobre 2016

ADMINISTRATION FINANCE

366-2016-Rapport financier 2015 – Provision pour la création d'une réserve pour l'assainissement de sites potentiellement contaminés – offre de service de Terrapex ;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a demandé aux municipalités d'effectuer l'inventaire des sites potentiellement contaminés leur appartenant et de prévoir une provision financière dans leurs états financiers afin de prévoir la décontamination future de ces sites ;

ATTENDU QU'au printemps 2016, la ville de Danville a procédé à l'inventaire des sites potentiellement contaminés et que les lots 4 079 245 et 4 077 644 du cadastre du Québec ont un potentiel de contamination élevé ;

ATTENDU QUE la municipalité doit maintenant procéder à une caractérisation afin de déterminer s'il y a réellement présence de contaminant et si tel est le cas, estimé un montant pour la décontamination des sites ;

ATTENDU QUE la firme Terrapex a produit une offre de service au montant de 3 755 \$ afin de procéder à des échantillonnages et à la rédaction d'un rapport sur la situation de ces deux sites ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité d'octroyer le mandat pour l'estimation des coûts de décontamination des lots 4 079 245 et 4 077 644 du cadastre du Québec à la firme Terrapex au montant de 3 755 \$.

ADOPTÉ.

Madame Nathalie Boissé se joint à la réunion à 19h06.

ADMINISTRATION DIVERS

Mme Karine Vallières – Avis de non-renouvellement du bail au 31 décembre 2016 ;

Le bureau de madame Vallières a transmis un avis de non-renouvellement pour le bail de son local situé au 52, Daniel-Johnson, lequel bail se termine au 31 décembre 2016. Le conseil de ville prend acte de cet avis et celui-ci sera transmis aux futurs acheteurs.

367-2016-Mme Karine Vallières – Demande pour le déménagement du bureau de circonscription ;

ATTENDU QUE la débutée de Richmond, madame Karine Vallières, a signifié son intention de déménager son bureau de comté suite à la vente du 52, rue Daniel-Johnson ;

ATTENDU QUE suite à cette décision, le bureau de la députée demande à la Ville de Danville un soutien technique relativement aux points suivants :

- Transfert de l'affiche extérieure du bureau de la députée ;
- Déneigement des nouveaux espaces de stationnement qui seront utilisés par le bureau de la députée ;
- Déneigement des marches et de la galerie du nouveau bureau ;
- Installation de panneaux réservant les nouveaux stationnements pour la députée et les employés du bureau ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la municipalité apporte l'aide suivante au bureau de la députée suite à son déménagement :

- Relativement au transfert de l'affiche extérieure du bureau, il est convenu que la municipalité puisse procéder à ce transfert, pourvu que cela consiste à installer la nouvelle affiche que un poteau installé dans le gazon et non sur un socle de béton ;
- Relativement aux espaces de stationnement, considérant que ceux-ci seront situés directement sur la rue Hébert, il est convenu que la municipalité pourra procéder au déneigement de ces espaces ;
- Pour ce qui est du déneigement des marches et de la galerie du nouveau bureau, étant donné que la municipalité ne sera plus propriétaire de l'immeuble où se trouveront les nouveaux de la députée, cette responsabilité incomberait aux propriétaires du nouveau bâtiment et non pas à la municipalité ;
- Pour ce qui est de l'installation de pancartes pour la réservation des stationnements, le conseil est en désaccord avec l'installation de ce type de panneau étant donné que les espaces de stationnements demeureront dans l'espace public ;

ADOPTÉ.

Club de Judo – local alternatif suite à la vente du 52, Daniel-Johnson ;

Madame Nathalie Boissé fait un suivi relativement à ce dossier. Il sera impossible de relocaliser le Judo à l'école ADS puisque seul le gymnase est encore disponible et que le Judo a besoin d'un où il sera possible d'installer leurs tapis de façon permanente.

368-2016-Autorisation pour procéder au remplacement des imprimantes à matrices de la réception ;

ATTENDU QUE la municipalité possède deux imprimantes à matrices à la réception afin de procéder à l'impression des reçus d'encaissement ;

ATTENDU QUE le papier à matrice nécessaire pour l'impression de ces reçus représente des dépenses entre 1 500 \$ et 2 000 \$ par année ;

ATTENDU QUE l'achat de deux imprimantes utilisant du papier régulier s'élèverait à 300 \$ chacune et que l'achat du papier et des cartouches d'encre serait beaucoup moins élevé par la suite ;

ATTENDU QUE le remplacement des deux imprimantes à matrices s'autofinance puisque la municipalité doit acheter une nouvelle caisse de papier dans les prochaines semaines ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la directrice générale est autorisée à procéder au remplacement des deux imprimantes à matrice de la réception par deux imprimantes laser standard.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Il n'y a pas de question de la part des citoyens

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

369-2016-Approbation du mandat octroyé à pavage Préfontaine pour la réparation du pavage coin 2^e avenue et de la Source (17 750,25 \$) ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a procédé à divers travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout sur la 2^e avenue;

ATTENDU QUE suite à ces travaux, le pavage de la rue était rendu nécessaire et que la ville de Danville n'est pas équipée pour réaliser ce type de travaux;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a octroyé un contrat d'un montant de 17 750,25 \$ plus les taxes applicables, à Pavage Veilleux afin de procéder à la réparation du pavage sur la 2^e avenue jusqu'au coin de la rue de la Source;

ATTENDU QUE compte tenu du montant du contrat octroyé, le conseil de ville doit approuver cet octroi;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité d'approuver le contrat octroyé par le directeur des travaux publics à Pavage Veilleux pour un montant de 17 750,25 \$.

ADOPTÉ.

370-2016-Octroi du contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison 2016-2017 ;

ATTENDU QUE la ville de Danville doit acheter son sel de déglacage pour la saison 2016-2017 et que cet achat est estimé à plus de 25 000 \$ pour environ 325 tonnes de sel;

ATTENDU QUE le conseil de ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de ce sel et qu'elle a reçu deux soumissions, à savoir :

- Sebci :
 - o 83,39 \$/t.m livrée
 - o 73,24 \$/t.m. non livrée
- Sel Warwick :
 - o 76,75 \$/t.m. livrée
 - o 71,25 \$/t.m. non livrée

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, le plus bas soumissionnaire conforme est Sel Warwick ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité **QUE** :

- Suite à l'appel d'offres sur invitation, la ville de Danville octroi le contrat de fourniture de sel de déglacage pour la saison hivernale 2016-2017 au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Sel Warwick pour un montant de 76,75 \$/t.m. livré et 71,25 \$/t.m. non livré de sel de déglacage;
- Le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel est mandaté à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à ce contrat;

ADOPTÉ.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

371-2016-CPTAQ – Demande de Sintra Inc. pour une autorisation à des fins autres que l'agriculture (sablère)

ATTENDU QUE Sintra Inc. est propriétaire du lot 4 077 910 du cadastre du Québec, lequel est situé sur le chemin Castlebar à Danville;

ATTENDU QUE la demande de Sintra Inc. consiste à régulariser une sablière existante sur le chemin Castlebar;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande est situé dans la zone agricole R3 et que la grille des spécifications des usages faisant partie intégrante du Règlement de zonage 146-2015 autorise l'usage « industrie extractive », dont l'activité de sablière dans cette zone;

ATTENDU QUE la demande de Sintra Inc. est conforme à la réglementation d'urbanisme de la ville de Danville;

ATTENDU QU'il ne saurait en résulter aucun impact négatif sur l'activité agricole du secteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la ville de Danville donne son appui au projet présenté par Sintra Inc. et qu'elle recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de faire droit à la demande.

ADOPTÉ.

SERVICE INCENDIE

372-2016-Transmission d'une demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel (2 pompiers) ;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme de Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources.

ADOPTÉ.

373-2016-Autorisation pour fermeture de la rue Water entre Crown et Stevenson le dimanche 25 septembre 2016 dans le cadre de la pratique interservice ;

ATTENDU QUE le 25 septembre prochain, le service incendie de Danville organisera une pratique interservie à Danville ;

ATTENDU QUE cette pratique permettra, en outre, d'arrimer les différentes méthodes de travail entre les services, en plus de faire connaissance avec les pompiers des autres services et de simuler une intervention à grand déploiement dans notre région ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette simulation, les pompiers auront à circuler sur la rue Water, entre les rues Crown et Stevenson, et qu'afin d'assurer la sécurité de la simulation, il serait mieux d'interdire la circulation des véhicules qui ne participent pas à la simulation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville autorise la fermeture de la rue Water, entre les rues Crown et Stevenson, le 25 septembre 2016, dans le cadre de la pratique interservice qui aura lieu à Danville.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Il n'y a pas de question de la part des citoyens.

DEMANDES DIVERSES

Ministère de la Famille et Organisation mondiale de la Santé – invitation à adhérer au Réseau mondial des « villes et amies des aînées » OMS ;

Madame Nathalie Boissé propose que la municipalité adhère à ce réseau. Personne ne seconde cette proposition. Il est convenu de reporter le point à une séance ultérieure pour discussion.

Club Alléghanish des Bois-Francs – autorisation traverse de routes 2016-2017

Le conseil de ville désire obtenir un visuel des traverses routières projetées ainsi qu'obtenir plus d'information quant à la responsabilité de la municipalité dans l'installation de la signalisation routière nécessaire si ces traverses sont autorisées. Ce point est reporté à une séance ultérieure le temps d'obtenir les informations demandées.

374-2016-Symposium des arts de Danville – versement de la subvention annuelle (2 000 \$ + 1 700 \$ pour le remplacement des panneaux) ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville octroi une subvention de 2 000 \$ au Symposium des arts pour l'organisation de l'évènement, somme à laquelle s'ajoute un montant de 1 700 \$ pour le renouvellement des panneaux de l'organisation qui a été effectuée au cours de l'année 2016.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE (pour information)

- Chambre de commerce de Danville – invitation à l'AGA du 21 septembre 2016;

375-2016-proposition de monsieur Patrick Satre pour être désigné à voter pour et au nom de la ville de Danville lors de l'AGA de la Chambre de commerce de Danville ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville désigne monsieur Patrick Satre afin de voter pour et au nom de la Ville de Danville lors de l'Assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce de Danville qui aura lieu le 21 septembre prochain.

ADOPTÉ.

- RAVIR – Invitation à leur levée de fond le dimanche 2 octobre au Parc régional du Mont Ham de 15h à 18h (billet à 10\$/adulte, 18 ans et moins gratuit);
- Corporation de l'étang Burbank – Compte-rendu au 9 septembre sur l'avancement du projet d'amélioration des passerelles de l'étang Burbank ;



- Mme Karine Vallières, députée de Richmond – demande pour modifier le nom du Comté de Richmond pour Richmond – Rock Forest ;
- CPTAQ – Décision dans le dossier de monsieur Éric Guay (favorable avec conditions);
- CPTAQ – Avis préliminaire dans le dossier de madame Manon Therrien (défavorable);
- Régie des alcools, des courses et des jeux – Avis de demande de permis d'alcool pour « Le Hall de Shipton » situé au 136, rue Grove à Danville ;
- Ville d'Asbestos – Autorisation pour l'Opération « Coup de cœur »
 - ❖ Étant donné que la Ville d'Asbestos a transmis des autorisations au Centre d'action bénévole des Sources (CAB) pour la tenue d'une activité qui aura lieu sur le territoire de Danville, il est convenu de faire parvenir une lettre au CAB ainsi qu'à la Ville d'Asbestos pour les informer que dorénavant ce type de demande devra obligatoirement être adressée à la Ville de Danville étant donné que c'est son territoire qui est visé par la demande.

VARIA

- Inauguration du skate park vendredi le 23 septembre ;
- information donnée par madame Nathalie Boissé
- Courir pour apprendre de l'école ADS le dimanche 25 septembre ;
- Tour du monde de l'étang Burbank dimanche le 25 septembre avec Jean Béliveau ;

376-2016-Autorisation pour déposer une demande de permis d'alcool ;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité d'autoriser madame Caroline Lalonde, directrice générale, à déposer une demande de permis de vente temporaire d'alcool pour et au nom de la Ville de Danville dans le cadre de l'organisation du Club Select de Danville qui aura lieu le 20 octobre prochain au Hall de Shipton, situé au 136, rue Grove à Danville.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Gilles Lacroix : Monsieur Lacroix invite les élus et la population à la Fête des oiseaux migrateurs qui aura lieu lors de la fin de semaine de l'Action de Grâce. Lors du lancement de l'évènement, la Corporation de l'étang Burbank inaugurera officiellement la nouvelle passerelle qui a été rénovée au cours de l'été. La Corporation travaille actuellement sur des projets d'amélioration des installations sanitaires et sur un projet de construction d'un nouveau stationnement sur le terrain de soccer de l'étang Burbank. Ces demandes seront présentées au Conseil de ville plus en détail lors de la rencontre de préparation budgétaire qui aura lieu un peu plus tard cet automne.

MOT DE FERMETURE

377-2016-Levée de l'Assemblée;

À 20h00, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.